

Inauguration du Mémorial du Parc Pasteur
le dimanche 11 décembre 2016

Monsieur le Maire,
Madame le Député,
Monsieur le Sénateur,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames, Messieurs,

C'est avec beaucoup de satisfaction que je me retrouve avec vous ce matin, pour participer à vos côtés à un évènement riche de sens, l'inauguration du mémorial érigé en mémoire des victimes des conflits en Afrique du Nord, Indochine, Corée, opérations extérieures et intérieures.

La commémoration n'est pas un acte du XXIème siècle ; il s'agit d'un rite qui participe de l'Histoire de l'humanité toute entière, rite qui a besoin de s'ancrer dans des lieux, ces « lieux de mémoire » pour reprendre l'expression de Pierre NORA.

Ce devoir de mémoire honore une Nation et permet le rassemblement de tous au-delà des différences. Il participe à la reconnaissance du parcours de chacun. Il est non seulement une contribution à ce que notre pays a été, à ce qu'il est aujourd'hui mais également aux valeurs qui fondent ce qu'il deviendra demain.

Au plan historique, même si la France comptait déjà de nombreux monuments aux Morts érigés en l'honneur du sacrifice des combattants de 1870, c'est une série de lois votées entre 1919 et 1925 qui organisa l'édification des monuments commémoratifs et des cérémonies qui devaient s'y dérouler. Seule la France impulsa un mouvement d'une telle ampleur et encore aujourd'hui, cette vague de construction surprend.

Edifier un tel monument :

- c'est rendre hommage aux Morts qui ont payé de leur vie la reconquête de la liberté
- c'est aussi se souvenir des combats pour la paix, dont nous mesurons encore aujourd'hui la fragilité
- c'est enfin honorer le devoir de mémoire en transmettant aux jeunes générations les valeurs pour lesquelles leurs aînés ont combattu.

Hier lieux de pèlerinage, de recueillement et du souvenir, les sites funéraires et nécropoles sont devenus aujourd'hui des lieux de mémoire et de transmission. Des lieux à forte dimension éducative.

Comme le déclarait le Président de la république en 2015 « *Les monuments aux morts sont des relais du souvenir, et en un siècle leurs formes sont rentrées dans notre mémoire collective : témoins de l'histoire, ils se dressent silencieux dans chaque commune, érigés en hommage à ceux qui ont fait le sacrifice de leur vie, donnant ainsi un sens à la mort et entretenant le souvenir.* »

Ce mémorial que nous inaugurons aujourd'hui, et je voudrais à cet égard remercier tous les promoteurs de ce projet, est d'abord un hommage pérenne :

- à tous les morts loirétains tombés dans le cadre d'Opérations Extérieures et Opérations intérieures
- aux 156 Loirétains morts en AFN,
- aux 155 Loirétains morts en Indochine,
- aux 3 Loirétains morts en Corée
- et aux 12 Loirétains morts en TOE. Ils sont tous tombés au service de la nation.

Ce sont ces combattants qui sont à l'honneur aujourd'hui.

Derrière ces tristes chiffres, se trouvent des hommes, de jeunes gens, aux parcours de vie singuliers faits de joie et de peines mais rassemblés par une même fin tragique en plusieurs régions du monde. Des régions du monde, qui ont connu avec la France le meilleur comme le pire, les liens humains et la fraternité, des combats comme les déchirements.

Oui, l'Histoire est aussi faite de guerres, d'affrontements aussi douloureux et éprouvants soient-ils. Il faut savoir les surmonter, il faut savoir s'approprier cette histoire qui est la nôtre pour ne pas diviser les peuples.

C'est ici tout l'enjeu de la mémoire, qui doit servir à apaiser et à rapprocher les hommes dans l'Histoire qu'ils ont en partage.

Je vous remercie.